

Fraternité

Direction des collectivités et de l'appui territorial

Bureau de l'aménagement, de l'urbanisme et des installations classées

Bourg-en-Bresse, le 28 décembre 2021

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET

SAISINE POUR AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE D'UNE DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS AU TITRE DE L'ARTICLE L122-1 IV DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Projet: "Évolution du stockage du site Ukoba"

Localisation: 1705 Route de Lapeyrouse - 01390 SAINT JEAN DE THURIGNEUX

Pétitionnaire : Société UKOBA Industrie

L'autorité environnementale a reçu le dossier le : 16 décembre 2021

L'avis sera rendu dans un délai de 35 jours soit au plus tard le 19 janvier 2022

L'absence de réponse de l'autorité environnementale dans le délai de 35 jours vaut obligation de réaliser une évaluation environnementale.

> La préfète Pour la préfète et par délégation, le chef de bureau,

> > Charles BROZILLE